

CPN du 28 juin 2017

Première rencontre « officielle » avec le Président GOGUET et les nouveaux membres de la délégation employeurs. Un nouveau cycle de négociations s'engage, que nous espérons ouvert et constructif, réunissant l'UNSA-CCI et la CFDT-CCI pour vous représenter. Toutefois, les demandes et revendications de l'UNSA-CCI restent inchangées. Ci-jointe, notre déclaration lue au cours de cette CPN.



Une vraie urgence, la REMUNERATION !

A l'ordre du jour : le point d'indice et le taux directeur

Le gel de nos rémunérations depuis 2010 touche chacun d'entre nous. L'UNSA-CCI a – une nouvelle fois – exprimé l'urgence d'une REEVALUATION DU POINT D'INDICE.

Nos arguments martelés sur la perte de pouvoir d'achat, sur le manque de reconnaissance, sur les craintes de la hausse à venir de la CSG non compensée ont été entendus.

Ce que nous avons obtenu :

=> Un engagement de nos employeurs sur l'ouverture de négociations dès 2017 sur la politique salariale et la revalorisation du point.

=> l'encadrement des **promotions au choix** par **des règles d'attribution plus justes, négociées en amont et contrôlées par les CPR** (taux directeur voté à 0,1 %, négociable en CPR) :

- . **Priorité aux salariés n'ayant pas été augmentés depuis 5 ans**
- . **Une répartition plus équitable, discutée en CPR, entre les différentes catégories de personnels.**
- . **La prise en compte des inégalités de rémunérations entre femmes et hommes.**

Le calendrier des négociations nationales

Les groupes de travail ouverts au national dès septembre 2017 sont nombreux :

Prévoyance (contrat national)

Mutuelle (renouvellement contrat)

Modifications statutaires
(dont temps de travail et temps de trajet)

Compte Personnel de Formation (CPF)

Titre III des Enseignants
(accord fin 2017 pour rentrée 2018 ?)

Droits et moyens syndicaux

Et d'autres sujets ...

Prévention des Risques Psycho-Sociaux Réorganisations, surcharges de travail, incertitudes sur l'emploi, stress... Autant de situations que nous rapportons aux Présidents en CPN. Nous avons obtenu la relance dès juillet 2017 du groupe technique de suivi de l'accord RPS signé en 2015.

Bilan social L'UNSA-CCI ne peut que déplorer la transmission, très tardive (quelques jours avant la CPN), d'une version provisoire et incomplète du bilan social de... 2015 ! Beaucoup d'enseignements sont à retirer de ce document. A la première lecture, certaines données confirment une situation qui continue à se dégrader : baisse des effectifs, augmentation des arrêts maladie, précarité, politique de rémunération, inégalités salariales hommes/femmes... L'UNSA CCI sera particulièrement exigeante pour que l'analyse de ces données soit prise en compte dans les décisions de gestion de nos employeurs, et que soient développés au sein de ce document « Bilan Social » des indicateurs encore plus pertinents, reflétant la réalité de nos conditions de travail.

Titre II (Statut des DG) Enfin !!! Nos présidents confirment le réexamen des dispositions spéciales concernant les directeurs généraux (Titre II du statut), demande portée depuis longtemps par l'UNSA. Il était grand temps que les efforts soient partagés par tous !

CPN du 28 juin 2017

Propos liminaire UNSA-CCI

Monsieur le Président de la CPN,

Mesdames et Messieurs les Présidents de CCI,

Les délégations patronales et de représentants des salariés qui composent cette Commission Paritaire Nationale sont toutes deux nouvellement élues.

Pour l'UNSA-CCI, cette CPN d'installation doit acter une volonté nouvelle et partagée par les deux délégations d'un dialogue social respectueux et ouvert à des évolutions de notre statut favorables aux salariés.

C'est le fondement du paritarisme que de partager les contraintes, mais aussi de prendre en compte les difficultés des salariés.

L'UNSA-CCI DEMANDE UN GESTE SIGNIFICATIF SUR LES REMUNERATIONS !

Nous avons régulièrement évoqué dans les réunions de CPN de ces 7 dernières années le décrochage de pouvoir d'achat qu'a engendré le gel du point.

De par la loi de 1952, nous sommes agents publics. Aucun des dispositifs visant à limiter les pertes de pouvoir d'achat qui ont été mises en œuvre dans la fonction publique, telles la GIPA ou l'augmentation générale de 1,2 % décidée en 2015 n'ont été transposées dans les CCI.

Nos contacts fréquents avec les salariés de toute la France confirment l'exaspération des collègues sur le sujet.

Le Bilan Social 2015, qui ne nous a été communiqué que trop tardivement à l'occasion de la présente CPN, est plus que révélateur de l'effort fourni par les salariés au cours des dernières années.

Ce bilan social montre 120 millions d'Euros de baisse de la masse salariale entre 2013 et 2015.

Nos salaires, qui représentaient **45 %** du budget global de fonctionnement en 2013, ne représentent plus que **40 %** du budget en 2015. Et nous n'avons ni les chiffres 2016, ni ceux de 2017, qui montreront une accélération de cette tendance.

Ces données chiffrées montrent la réalité de véritables coupes sombres dans les effectifs salariés. Pour autant, les CCI, et leurs salariés, ont-elles failli à leurs missions? Nous ne le pensons pas. Les services aux entreprises et pour la formation sont accomplis, au prix d'efforts douloureux de restructuration, d'augmentation de charges de travail, de mobilité, de dégradation des conditions de travail et de l'émergence de nombreuses situations de risques psycho-sociaux.

L'employeur consulaire ne peut pas feindre d'ignorer plus longtemps cette situation.

Les annonces du nouveau gouvernement d'**une augmentation de la CSG de 1,7 %** frapperont directement et fortement le pouvoir d'achat de nos collègues.

En effet, la compensation promise par l'Etat, sous forme de baisse de charges telles la cotisation CMAC, ne concernera pas les salariés CCI.

A titre d'exemple, pour un salaire de 2000€ brut par mois, l'impact de la hausse de CSG est 32€. L'UNSA-CCI exige la prise en compte de cette nouvelle baisse dans une négociation EN URGENCE de la hausse des rémunérations POUR TOUS LES SALARIES CCI.

Nous avons une lecture différente de l'évolution salariale que celle avancée par nos employeurs. Encore une fois, à la lecture du bilan social qui nous est fourni à l'occasion de cette CPN, nous pouvons comparer le salaire moyen global 2013 d'un montant 3218 € brut, et celui de 2015 d'un montant de 3287 €. Cette évolution ne représente que 1,2% sur 3 années... On est loin des chiffres avancés par les Présidents !

En conclusion de cette partie de notre propos sur les rémunérations, l'UNSA-CCI affirme la nécessité de réévaluer la valeur du point consulaire. La logique d'ensemble du système de rémunération des agents repose sur celui-ci. Tant qu'un nouveau système de rémunération n'est pas mis en place, faisons vivre celui-ci.

Nous contestons la position de nos employeurs ne souhaitant utiliser que le taux directeur des promotions au choix. C'est un système opaque, autorisant toutes les dérives, laissant de côté trop de collègues.

Sans une réelle transparence sur l'attribution des primes et augmentations au choix, passant par un rattrapage salarial pour les « laissés pour compte » dans toutes les régions, l'UNSA-CCI ne cautionnera plus à l'avenir ce système trop injuste.

FORTES INQUIETUDES SUR L'EMPLOI DANS LES REGIONS

L'installation dans nos régions de nouvelles équipes d'élus, associée au changement de périmètre des régions, provoque de nouveaux mouvements violents touchant à l'emploi de nos collègues.

L'UNSA-CCI dénonce la précipitation de la réorganisation proposée par nos directions dans les grandes régions.

En particulier dans les effectifs des anciennes CCI de Régions fusionnées, les collègues subissent une véritable FUIE EN AVANT : on supprime les postes d'abord, on réfléchit après !

On demande ensuite à des collègues titulaires depuis de nombreuses années de re-postuler sur leur propre poste, ou sur d'autres, souvent avec des missions différentes, moins valorisantes, moins bien classifiées, ou nécessitant une mobilité géographique.

C'est le jeu des chaises musicales : il n'y a pas assez de postes pour tout le monde.

La violence de la méthode ne peut être que dénoncée. Les collègues dont les postes sont supprimés, mis en concurrence pour « sauver leur peau », subissent une pression psychologique inacceptable.

Doit-on voir dans ces méthodes un MANQUE DE PROFESSIONNALISME dans la gestion des relations humaines, un défaut d'anticipation, ou tout simplement CYNISME de nos hiérarchies ?

L'UNSA-CCI souhaite alerter la délégation employeur ainsi que la Tutelle des CCI sur les conséquences en risques psycho-sociaux de telles situations, ajoutées aux désorganisations et pertes de compétences qu'elles sous-entendent.

Enfin, l'UNSA-CCI souhaite rappeler l'urgence de sécuriser l'emploi et les conditions de travail des collègues Représentants du Personnel et Délégués Syndicaux.

Dans toutes les régions, ces collègues ont un rôle prépondérant pour expliquer, informer, défendre les salariés. Cette mission UTILE à la vie de nos institutions doit être reconnue et valorisée par les CCI employeurs.

De nouvelles menaces semblent vouloir peser sur l'emploi de représentants du personnel en diverses régions. C'est inadmissible. L'UNSA -CCI exige des employeurs régionaux le respect de nos représentants.

En conclusion, l'UNSA-CCI est satisfaite de constater la volonté d'une réactivation du dialogue social national matérialisée par un programme fourni cette fin d'année de négociations en groupes techniques nationaux.

En espérant que cette volonté soit associée à des objectifs de réalisation d'accords équilibrés et protecteurs pour tous les salariés.